

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 16 mai 2022

N° CP-2022-5-12-21

N° applicatif 3732

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT L'AIDE AUX CLUBS D'INTÉRÊT TERRITORIAL

Résumé : Il est proposé à la Commission permanente de voter l'individualisation des aides prévues au Budget Primitif 2022 aux clubs de haut niveau proposant un projet d'intérêt territorial pour la saison 2021/2022.

Le montant total des subventions de fonctionnement s'élève à 50 000 € et se répartit comme suit :

- 10 000 € pour le club de canoë-kayak Strasbourg Eaux Vives ;
- 5 000 € pour le Gym Concordia Schiltigheim ;
- 5 000 € pour le Ballet Nautique de Strasbourg ;
- 4 000 € pour le Football Club de Vendenheim ;
- 3 500 € pour le Cercle Saint-Gérard de Bischoffsheim Tir Sportif ;
- 5 000 € pour le Club de Rugby Illkirch-Graffenstaden ;
- 5 000 € pour l'Olympia Lutte Schiltigheim ;
- 3 500 € pour l'Alsace Nord Athlétisme ;
- 4 000 € pour le Canoë-kayak Club de l'Ill Sélestat ;
- 5 000 € pour le Cercle d'Echecs de Bischwiller.

Lors du Budget Primitif 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 4 933 218 € au titre du soutien au sport et à la vie associative.

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra le travail de fond qu'elle a engagé en 2021 sur la convergence de ses politiques publiques en vue de la définition d'une nouvelle politique sportive.

Dès cette année, plusieurs dispositifs concernant le sport scolaire et le soutien à la pratique des personnes en situation de handicap sont déployés à l'échelle de l'Alsace. Pour le reste, les politiques sportives respectives des deux anciens Départements s'appliquent dans les mêmes conditions qu'en 2021 : dans le Bas-Rhin, les dispositifs déployés dans le cadre de la révision des aides adoptée fin 2018 sont mis en œuvre ; dans le Haut-Rhin, les axes d'intervention en faveur des clubs et des comités départementaux sont maintenus, et ce jusqu'à la mise en place de la nouvelle politique sportive de la Collectivité européenne d'Alsace en 2023.

De nombreux clubs alsaciens évoluent au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement.

Il vous est présenté dans ce rapport une série de subventions de fonctionnement pour un engagement total de 50 000 € en dépenses de fonctionnement en faveur de clubs de haut niveau, éligibles aux dispositifs en vigueur.

Le soutien aux clubs de haut niveau proposant un projet d'intérêt territorial :

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) accompagne les clubs sportifs du Bas-Rhin, ayant une équipe féminine ou masculine « sénior » :

- évoluant au 1er niveau amateurs pour les sports collectifs olympiques ;
- évoluant au 1er niveau amateurs pour les sports individuels olympiques pratiqués par équipe ou parmi les 20 meilleurs clubs en sports individuels en l'absence de championnat de France par équipe dans la discipline.

Et qui souhaitent mettre en œuvre un projet d'intérêt territorial visant à :

- promouvoir le sport sur les territoires (exemple : sport féminin, journée découverte...) ;
- encourager la pratique du sport auprès des publics prioritaires de la Collectivité européenne d'Alsace (collégiens, jeunes ou personnes en difficulté, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA etc.) ;
- accompagner la formation de cadres et de bénévoles ;
- favoriser la formation des jeunes (exemple : stage de perfectionnement...).

Le soutien financier des clubs se fera au moyen d'une subvention de fonctionnement forfaitaire plafonnée à maximum 5 000 € pour le projet d'intérêt territorial et/ou par équipe de niveau de compétition éligible.

Dix clubs ont proposé un projet d'actions co-construit avec la Direction des Sports et de la Vie associative de la Collectivité européenne d'Alsace qui permet :

- au club **Strasbourg Eaux Vives**, grâce à ses deux équipes de canoë-kayak (masculine/féminine) évoluant en N1, de promouvoir la discipline sur les territoires en organisant des stages découvertes du canoë-kayak pour les jeunes issus essentiellement des quartiers de Schiltigheim, Bischheim, Robertsau ; d'encourager la pratique du sport des collégiens par la création d'une section sportive au collège Notre de Dame de Sion à Strasbourg.
- au club **Gym Concordia Schiltigheim**, grâce à son équipe de gymnastique en TOP 12, de contribuer au développement de la pratique sportive des collégiens en zone d'éducation prioritaire ; de former des jeunes et cadres à travers l'organisation de stages.

- au club (B.N.S) **Ballet Nautique de Strasbourg**, grâce son équipe féminine de natation synchronisée évoluant en championnat Elite, de promouvoir la pratique de la discipline auprès des jeunes en développant une école de natation artistique ; d'accompagner la formation des cadres et bénévoles (brevet de natation BNSSA et BEESAN).
- au club **Football Club Vendenheim**, grâce à son équipe féminine de football évoluant en championnat D2, de contribuer au développement de la pratique du football notamment auprès du public féminin en lien avec la section sportive de football au collège de Vendenheim ; d'encourager et accompagner la formation des jeunes/encadrants (sensibilisation à l'arbitrage, diplômes fédéraux).
- au club (C.S.G) **Cercle Saint-Gérard de Tir de Bischoffsheim**, grâce son équipe de tir en carabine 10M évoluant en championnat D1, de favoriser la pratique du sport notamment chez les jeunes par l'organisation de journées découvertes du tir sportif/arbalète, de journée d'initiation en lien avec le monde scolaire, de stages de perfectionnement pour les jeunes tireurs et de promouvoir le sport auprès du public sénior par le développement de la section tir loisir/compétition vétérans pour les plus 60 ans.
- au club (CRIG) **Rugby Illkirch-Graffenstaden** grâce à son équipe de rugby féminine évoluant en Fédérale 1, d'encourager la pratique du sport féminin par l'initiation en milieu scolaire, d'accompagner la pratique sportive des collégiens au collège Nelson Mandela et de favoriser la formation des jeunes et encadrants (préparation aux diplômes fédéraux, entraînements spécifiques des sections sportives collèges).
- au club **Olympia Lutte de Schiltigheim** grâce à son équipe de lutte évoluant en D1, de promouvoir la pratique du sport féminin à travers l'action des « ELLES » pour l'Olympia, d'encourager la pratique de lutte adaptée en lien avec l'IME de la Ganzau et de favoriser la formation des jeunes et des encadrants.
- au club **Alsace Nord Athlétisme**, grâce son équipe évoluant en N1B en athlétisme, de développer la pratique de l'athlétisme en zone rurale et favoriser l'évolution les encadrants par la formation (obtention des diplômes).
- au club **Canoë Kayak Club de l'III Sélestat**, grâce à son équipe évoluant en N1 dans la discipline Slalom, de promouvoir la pratique sportive féminine notamment à travers l'action « PINK LADIES », un programme qui concourt à la remise en forme de femmes ayant subi un cancer ou souffrant d'autres maladies de longue durée (en lien avec le Centre Paul Strauss), d'assurer la formation de juges/formateurs (préparation aux diplômes fédéraux) ainsi que des jeunes de 15/18 ans à travers des stages de perfectionnement.
- au club **Cercle d'Échecs de Bischwiller**, grâce à ses deux équipes d'échecs évoluant en championnat TOP 12, de promouvoir et développer la pratique sportive féminine par des séances d'initiation dédiées au public féminin ; d'accompagner les jeunes vers l'excellence sportive (détection, formation élite) ; de susciter l'intérêt pour les jeunes d'une pratique des échecs en club.

Ces propositions ont fait l'objet d'un examen par les Commissions territoriales Ouest Alsace – Saverne – Molsheim, Eurométropole de Strasbourg, Nord Alsace - Haguenau – Wissembourg et Centre Alsace et de l'équité territoriale, qui se sont respectivement réunies les 2, 3 et 5 mai 2022.

Il vous est proposé d'allouer en faveur de ces clubs de haut niveau un montant global de subvention de fonctionnement de 50 000 € qui se répartit comme suit :

- 10 000 € pour le club de canoë-kayak Strasbourg Eaux Vives ;
- 5 000 € pour le Gym Concordia Schiltigheim ;
- 5 000 € pour le Ballet Nautique de Strasbourg ;
- 4 000 € pour le Football Club de Vendenheim ;
- 3 500 € pour le Cercle Saint-Gérard de Bischoffsheim Tir Sportif ;
- 5 000 € pour le Club de Rugby Illkirch-Graffenstaden ;
- 5 000 € pour l'Olympia Lutte Schiltigheim ;
- 3 500 € pour l'Alsace Nord Athlétisme ;
- 4 000 € pour le Canoë Kayak Club de l'III Sélestat ;
- 5 000 € pour le Cercle d'Échecs de Bischwiller.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- ❖ d'allouer les subventions de fonctionnement telles que détaillées dans l'annexe financière jointe au présent rapport, pour un montant global de 50 000 €,
- ❖ de préciser que les crédits correspondants seront prélevés du budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur l'imputation : P209O001T50 – Natana 65-65748-326 au titre de l'aide aux clubs de haut niveau,
- ❖ de préciser que les subventions versées à ces clubs de haut niveau feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY